

DS28 - Faire face à un contrôle de l'activité de formation

Inter

Intra

Thématique(s)

Droit social · Emploi et formation

La durée, le nombre de séances, les modalités (présentiel ou distanciel), les dates, les lieux et les tarifs varient selon les sessions. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations ou contactez-nous pour connaître les modalités à jour.

Objectifs professionnels

- Appréhender les risques de redressement en cas de contrôle de l'Administration
- Identifier les dossiers à vérifier et à préparer avant un contrôle
- Cerner les étapes de la procédure de contrôle
- Connaître les voies de recours en cas de redressement

Programme

1. Quel est l'objet du contrôle administratif et financier ?

- Contrôle de la réalisation des actions de formation
- Contrôle des dépenses
- Contrôle du respect de la réglementation

2. Quelles sont les obligations des organismes de formation en cas de contrôle ?

- La présentation des pièces et documents
- La preuve de la réalisation des actions de formation
- La justification des dépenses

3. Qui contrôle ?

- Structures de contrôle

- Agents chargés du contrôle

4. Comment se préparer a un contrôle et réduire le risque de redressement ?

- Réunir et classer les documents
- Savoir rattacher les dépenses à l'activité de formation

5. Quelles sont les étapes de la procédure ?

- L'avis de contrôle
- Le contrôle sur place ou sur pièces
- L'avis de fin de contrôle
- La notification du rapport de contrôle
- Le droit de faire valoir ses observations et d'être audité
- L'obligation de rembourser les cocontractants pendant la procédure contradictoire à la lecture de la décision du Conseil Constitutionnel du 16 mars 2017 (QPC n°2017-269 menée par Fidal sur l'article L6362-7-1 du code du travail)

6. Quels sont les points sensibles d'un controle ?

- Les feuilles de présence
- L'identité et la qualité des formateurs
- La facturation des absences
- L'existence d'un programme et de méthodes d'évaluation des acquis de la formation ?

7. Quelles sont les sanctions en cas de redressement ?

- Sanctions financières
- Sanctions pénales

Public concerné

- Dirigeant - Chef d'entreprise

Pré-requis

- Expérience dans l'une des fonctions ciblées

Pédagogie

- Formation associant aspects théoriques et surtout approche pratique.
- Remise d'un dossier technique spécialement conçu par FIDAL FORMATIONS.

Intervenants

Les intervenants, experts de leur domaine, sont précisés selon la session. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations.

Contactez Fidal Formations

Pour toute question sur cette formation, son financement, ses dates ou ses tarifs, contactez nos équipes.

Site

<https://www.fidalformations.fr/contactez-nous>

Email

infos@contact.fidalformations.fr

Téléphone

[+33 \(0\) 1 58 97 10 00](tel:+332158971000)

Fidal Formations

4-6 Avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie, France.

© 2026 Fidal Formations. Tous droits réservés.